



> **ARIFTS
SITE
ANGEVIN**

CAFERUIS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT
ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE

2018

2019

www.arifts.fr





OBJECTIFS

Cette formation vise à **former des cadres** dans les secteurs d'activité suivants : **action et intervention sociales, petite enfance, éducation spécialisée, aide à domicile, personnes âgées, animation, insertion sociale et professionnelle du secteur rural ou urbain, en milieu ordinaire et en milieu protégé.**

Si les finalités des établissements ou services sont bien axées sur l'autonomisation et le développement du lien social avec, comme objectifs corollaires, l'exercice de la citoyenneté, la prévention de l'exclusion, la protection des personnes... les postes de cadre en sont les acteurs incontournables.

Les politiques sociales sont en pleine mutation et des lois récentes, dont celle du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, impliquent des changements importants tant dans la prise en charge des personnes que dans le fonctionnement et l'organisation des services ou établissements.

Cette nécessaire adaptation des organisations est en particulier assumée par le cadre dans cette position d'interface entre les équipes, les usagers et l'instance dirigeante.

De cette place privilégiée, il lui est demandé de concevoir et d'animer le projet de l'équipe en adéquation avec les différents niveaux du projet institutionnel.

La formation proposée vise donc à **développer des capacités et des compétences spécifiques des responsables**, à partir de leur formation initiale et de leur expérience professionnelle, à concevoir des changements dans les organisations dans lesquelles ils travaillent ou envisagent d'y travailler.

Ces changements ne peuvent prendre sens que dans le cadre d'un projet, articulant les niveaux individuel, collectif, organisationnel et institutionnel.



CONTENU

La formation est organisée en **4 Domaines de Compétences** comptabilisant 406 heures d'apports théoriques (allègement possible).

[DC 1] CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJET : 115,5 h

- recentrage des dispositifs sur les personnes accueillies,
- méthodologie du projet,
- démarche projet-qualité,
- guidance et préparation soutenance.

[DC 2] EXPERTISE TECHNIQUE : 136,5 h

- cadre politique et institutionnel ou organisationnel,
- actualisation des connaissances,
- droit du travail,
- responsabilité civile et pénale du cadre,
- pouvoir et autorité,
- éthique et déontologie,
- méthodologie de la recherche.

COMPÉTENCES VISÉES

- 1 CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE DE PROJET PAR :**
 - une identification des besoins,
 - l'établissement d'un diagnostic,
 - une connaissance des textes et cadres réglementaires,
 - l'élaboration d'hypothèses et de scénarios.
- 2 APPRÉHENDER LA TRANSVERSALITÉ DES INTERVENTIONS DANS LE CHAMP SOCIAL**
(associations, établissements, services, quartiers, villes, départements, régions).

COMPRENDRE L'ORGANISATION ET SES ENJEUX
par une connaissance des fondements de la sociologie des organisations.

CONTEXTUALISER LE PROJET
par un recueil, un traitement et une analyse des informations afin de définir les stratégies et les enjeux.
- 3 ANIMER, COORDONNER, DYNAMISER UNE ÉQUIPE PAR :**
 - une organisation du dispositif,
 - une concertation,
 - une écoute,
 - une gestion des ressources humaines.
- 4 GÉRER UN DISPOSITIF AUX PLANS FINANCIER ET ADMINISTRATIF, S'APPROPRIER ET ADAPTER LES OUTILS SUPPORTS.**
- 5 COMMUNIQUER, DÉBATTRE, ASSOCIER DIFFÉRENTS PARTENAIRES, PROMOUVOIR ET VALORISER LE PROJET, DÉVELOPPER LE TRAVAIL, EN INTERACTION ET DES PRATIQUES DE RÉSEAUX.**
- 6 ASSURER LE SUIVI DU PROJET AU TRAVERS D'UNE ÉVALUATION PERMETTANT SA RÉACTUALISATION.**

[DC 3] MANAGEMENT D'ÉQUIPE : 98 h

- les organisations et les différents types de management,
- gestion des ressources humaines,
- communication et outils,
- conflit dans l'organisation.

[DC 4] GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE : 56 h

- gestion financière comptable,
- gestion administrative.

Des heures de guidance individuelle sont proposées pour les **DC 1** et **DC 2**, 5 heures non discriminées (accueil et présentation des centres de documentation).

La formation pratique : elle comporte **420 heures de stage** (ou 210 heures en cas d'allègement) en 2 périodes de stages hors employeur de 210 heures (ou de 105 heures en cas d'allègement).



DÉROULEMENT ET LIEU DE FORMATION

REGROUPEMENTS	DATES	NOMBRE D'HEURES
1	Mai 2018	35
2	Juin 2018	35
3	Septembre 2018	35
4	Octobre 2018	35
5	Novembre 2018	35
PÉRIODE DE STAGE		
6	Décembre 2018	35
7	Janvier 2019	35
8	Février 2019	35
9	Mars 2019	35
PÉRIODE DE STAGE		
10	Avril 2019	35
11	Mai 2019	31,5
12	Juin 2019	10,5
13	Septembre 2019	7
14	Octobre 2019	7

> 14 SESSIONS DE FORMATION DE 1 À 5 JOURS

Début de formation

> 14 mai 2018

Fin de formation

> 14 octobre 2019

Lieu de formation

> Angers

Ces volumes horaires hebdomadaires sont susceptibles d'être modifiés.



CERTIFICATION

4 ÉPREUVES

[DC 1]

PRÉSENTATION
ET SOUTENANCE
D'UN MÉMOIRE

> NOVEMBRE 2019

[DC 2]

PRÉSENTATION
ET SOUTENANCE
D'UN DOSSIER

> FÉVRIER 2019

[DC 3]

ÉTUDE DE SITUATION
(épreuve orale)

> MAI 2019

[DC 4]

ÉTUDE DE CAS
(épreuve écrite)

> JANVIER 2019



Les certifications des DC2, DC3 et DC4 sont organisées par l'ARIFTS,

une session de rattrapage a lieu en Juin 2019.

L'épreuve de certification du DC1 est organisée par la DDRJSCS des Pays de la Loire en **Novembre 2019.**



CONDITIONS D'ADMISSION

LA FORMATION EST OUVERTE AUX CANDIDATS REMPLISSANT L'UNE DES CONDITIONS SUIVANTES :

Modifications des conditions d'admission depuis le 4 octobre 2016.

Arrêté du 4 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 8 juin 2004 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

- [1] Justifier d'un **diplôme au moins de niveau III**, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles;
- [2] Justifier d'un **diplôme homologué** ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles **au moins de niveau II**;
- [3] Justifier d'un des **diplômes d'auxiliaire médical de niveau III** figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de **deux ans d'expérience professionnelle**;
- [4] Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national ou diplôme visé par le **ministre chargé de l'enseignement supérieur**, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à **deux ans d'études supérieures** ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de **trois ans d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement** (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Si l'expérience professionnelle relève uniquement de fonctions d'encadrement fonctionnel, six mois consécutifs d'encadrement fonctionnel sont exigés dans les trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs ci-dessus énoncés. Les candidats fournissent des attestations de leur(s) employeur(s) justifiant de fonctions et/ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel);
- [5] Justifier d'un **diplôme de niveau IV**, délivré par l'État et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de **quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux** définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles;
- [6] Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet;
- [7] Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés aux alinéas 1 et 2 occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Une commission de sélection établit après **étude de dossier et entretien devant un jury**, la liste des candidats admis à suivre la formation.



SÉLECTION

Coût : 130 € / Frais de dossier : 50 €

Modalités : un entretien avec un jury composé d'un professionnel et d'un formateur à partir d'une lettre de motivation et d'un C.V. détaillé.

Dates de sélection : mars 2018.

Clôture des inscriptions : 31 janvier 2018.

Les dossiers d'inscription seront disponibles fin novembre 2017.

Dossiers à retirer auprès de l'ARIFTS ou téléchargeables sur le site internet dans la rubrique "Formations qualifiantes".

€ COÛT DE LA FORMATION

7 308 €
formation
"complète"

6 902 €
formation
"allégée"



CONTACTS

ARIFTS

6 rue Georges Morel
49045 ANGERS Cedex 1
Tél. 02 41 48 20 22
Fax 02 41 72 07 08
accueilsud@arifts.fr
www.arifts.fr

Responsable pédagogique :

Thierry Chartrin : 02 41 22 14 77
t.chartrin@arifts.fr

Assistante de formation :

Carine Morisseau : 02 41 22 40 72
c.morisseau@arifts.fr



RÉUNION D'INFORMATION

SAMEDI
18 NOVEMBRE 2017
de 10h à 12h
à l'ARIFTS

10 rue Darwin
49045 ANGERS

